

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 22 juin 2016

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JORROT, Mme LECOMTE LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par M. BERTHIER).

Membre excusé (1) : Mme MIELLE.

Date de convocation : 15 juin 2016

Délibération n° : 35-2016

Objet : Transfert de la gestion et de la location de locaux collectifs résidentiels à la Ville de Dijon

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon assure la gestion de cinq locaux collectifs résidentiels (LCR) qu'il met à la disposition d'associations dijonnaises, pour l'exercice de leurs activités.

Ces locaux collectifs résidentiels appartiennent soit à la Ville de Dijon, soit à des propriétaires bailleurs sociaux et sont situés :

- 26 boulevard de l'Université, local propriété Ville de Dijon, en copropriété : en sous-sol, une salle de 43 m² et, en rez-de-chaussée, deux bureaux de 16 m² et 13 m² et un sanitaire,
- 7 place Jacques Prévert, local propriété Ville de Dijon : en sous-sol une salle de réunion de 83 m², un sanitaire et une kitchenette, et, en rez-de-chaussée, une salle de 83 m² et un bureau,
- 1 rue du Tillot, local propriété de ORVITIS : en sous-sol, deux salles, deux bureaux, et des espaces de stockage, loué au CCAS par un bail en date du 11 janvier 1979,
- 1 rue Etienne Mauchaussé, local propriété Dijon Habitat, en rez-de-chaussée, trois salles de 24 m², 17 m², et 10 m², et un sanitaire, loué au CCAS par convention de location en date du 16 septembre 1985,
- 7 rue du Plein de Pouilly appartenant à Dijon Habitat pris par bail emphytéotique par la Ville de Dijon.

Or, dans le cadre de sa politique de rationalisation des prêts de locaux aux associations dijonnaises pour l'exercice de leurs activités, la Ville de Dijon souhaite en assurer la centralisation, afin d'en optimiser les taux d'occupation, de répondre le plus favorablement possible à leurs besoins et obtenir plus de lisibilité sur l'ensemble du parc existant.

A cet effet, la location des deux LCR par le CCAS auprès des bailleurs sociaux doit être transférée à la Ville de Dijon.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le transfert de la gestion de l'ensemble des LCR visés ci-dessus, assurée par le CCAS à la Ville de Dijon à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

- approuvent en conséquence :

- d'une part, le transfert de location du local situé rue du Tillot à la Ville de Dijon par un avenant tripartite au bail du 11 janvier 1979, dont le projet est présenté en annexe 1, avec effet au 1^{er} juillet 2016 ;

- d'autre part, le transfert de location du local situé dans l'immeuble Gutenberg au 1, rue Etienne Mauchaussée à Dijon par un avenant tripartite à la convention de location en date du 16 septembre 1985, dont le projet est présenté en annexe 2, avec effet au 1^{er} juillet 2016 ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à signer ces deux avenants.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,



Fabrice CHATEL

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2016

**PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :**

05 JUIL. 2016

